

RCS : GUERET Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00054 Numéro SIREN : 422 722 355 Nom ou dénomination : A.B. DEVELOPPEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 1675

B 1675 le 24/10/2022

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS AB DEVELOPPEMENT
Adresse du principal établissement	15 RUE DU COLOMBIER 23150 MAISONNISES
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées :	Achat, vente de produits du sol, aliment du bétail, engrais, courtage
---------------------	--------------------------------	--------------------------	----------------------	---

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**1 - Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	20 630	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					

2 - Plus-values

PV à long terme imposables au taux de 19 %		Autres PV imposables au taux de 19 %		PV à long terme imposables au taux de 0 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
PV à long terme imposables au taux de 15 %							

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐	Jeune entreprise innovante		☐	Autre dispositif		☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art.44 octies A	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				

4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer

	dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--	--------------------------

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%	
--	---	--

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :		Plateforme Comptable		
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément du CGA		ECF	☐
Nom et adresse :							
- du Comptable :		Indép.	SA ACEC FAUCHER FERRIER & ASSOCIES 8, Avenue Mendès France 23000 GUERET				
- du Conseil :							
- du CGA ou du viseur conventionné :							
- du prestataire :							

Certifié conforme

[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même	7 143
	- Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		7 143
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	7 143

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥		
①	②	③	④	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	- Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net 30/06/2022 ③	Net 30/06/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 706	AG	5 706	
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	17 319	AS	17 319	528
Autres immobilisations corporelles	AT	91 454	AU	46 192	45 262
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	114 479	BK	69 217	45 262
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	106 737	BU	2 304	104 433
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	398 044	BY	9 962	388 082
Autres créances (3)	BZ	17 221	CA		17 221
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	28 656	CG		28 656
Charges constatées d'avance (3)	CH	7 230	CI		7 230
TOTAL III	CJ	557 888	CK	12 266	545 622
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	672 367	IA	81 483	590 884
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

			Net 30/06/2022	Net 30/06/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	22 867	DA 22 867	22 867
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)			DD 2 287	2 287
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI	DF	
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG 136 723	108 292
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI 17 535	35 574
Subventions d'investissement			DJ 7 295	8 664
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL 186 708	177 685
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DQ	
TOTAL III			DR	
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 207 263	216 548
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 146 674	119 623
Dettes fiscales et sociales			DY 47 621	44 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA 2 619	3 378
Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL IV			EC 404 177	384 473
Écarts de conversion passif		V	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE 590 884	562 157

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	377 364	336 899
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	153 403	142 960

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite) - Annexe

Détail des produits et charges exceptionnels

Détail des produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CHARGES ET PRODUITS EXCEPT/OP GESTION	14	249
PROD S/EX ANTERIEUR		523
SUBV INVEST VIREES RESULTAT		1 369
VAL IMMO ET CESSION IMMO CORPOREL	3 612	4 167

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations	
						Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	5 706	KE		KF	
Immobilisations corporelles							
Terrains		KG		KH		KI	
Constructions :		KJ		KK		KL	
- Sur sol propre (dont composants)	L9			KN		KO	
- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1			KP		KR	
- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2			KS	18 991	KU	
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants)	M3			KV	50 998	KX	1 270
Autres immos. corporelles :		KY	57 837	KZ		LA	7 188
- Matériel de transport		LB	5 919	LC		LD	1 074
- Matériel bureau et informatique, mobilier		LE		LF		LG	
- Emballages récupérables et divers		LH		LI		LJ	
Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM	
Avances et acomptes		LN	133 745	LO		LP	9 532
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
	TOTAL IV	LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	139 452	ØH	9 532
CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice	Réévaluation ou mise en équivalence
				Virement	Cessions ou mise en équivalence		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	JN		CØ		DØ	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	5 706 IX
Immobilisations corporelles							
Terrains		IP		LX		LY	LZ
Constructions :		IQ		MA		MB	MC
- Sur sol propre		IR		MD		ME	MF
- Sur sol d'autrui		IS		MG		MH	MI
- Inst. gales., agencements, amgt, constructions		IT		MJ	1 672	MK	17 319 ML
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM		MN	52 269 MO
Autres immos. corporelles :		IV		MP	31 622	MQ	33 403 MR
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		IW		MS	1 210	MT	5 783 MU
- Matériel de transport		IX		MV		MW	MX
- Matériel bureau et informatique, mobilier		MY		MZ		NA	NB
- Emballages récupérables et divers		NC		ND		NE	NF
Immobilisations corporelles en cours		NY		NG	34 504	NH	108 773 NI
Avances et acomptes		NY		NG	34 504	NH	108 773 NI
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations		IO		ØX		ØY	ØZ
Autres titres immobilisés		11		2B		2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	2G
	TOTAL IV	13		NJ		NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØK	34 504	ØL	114 479 ØM

5 bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☒ x

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B

Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐**CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	5 706	PF		PG		PH	5 706
TOTAL I		RK	5 706	RM		RN		RO	5 706
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions :	- sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	- sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 463	QA	528	QB	1 672	QC	17 319
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	14 865	QE	5 107	QF		QG	19 972
	- matériel de transport	QH	42 972	QI	6 879	QJ	28 010	QK	21 841
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 591	QM	997	QN	1 210	QO	4 378
	- emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	80 891	QV	13 512	QW	30 893	QX	63 511
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	86 598	OP	13 512	OQ	30 893	OR	69 217

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations						Reprises						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
	Colonne ①		Colonne ②		Colonnes ③		Colonne ④		Colonne ⑤		Colonne ⑥			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immo. incorp.	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions :														
- sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
- sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillages	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corp. :														
- inst. gales, agenc et am. des const.	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
- mat. de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
- mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
- emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)														
Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW - NY)						NZ			

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant à la fin de l'exercice			
		①	②	③	④			
Provisions réglementées								
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T		TA	TB	TC			
Provisions pour investissement	3U		TD	TE	TF			
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V		TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires (2)	3X		TM	TN	TO			
Provisions pour prêts d'installation	IJ		IK	IL	IM			
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y		TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU			
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6			
Provisions pour risques et charges								
Provisions pour :	- Litiges	4A	4B	4C	4D			
	- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	- Pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E			
	- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K			
	- Gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation								
Sur immobilisations :	- Incorporelles	6A	6B	6C	6D			
	- Corporelles	6E	6F	6G	6H			
	- Titres mis en équivalence	02	03	04	05			
	- Titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09			
Sur stocks et en cours	6N	1 321	6P	2 304	6R	1 321	6S	2 304
Sur comptes clients	6T	10 983	6U	1 479	6V	2 500	6W	9 962
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	12 304	TY	3 783	TZ	3 821	UA	12 266
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	12 304	UB	3 783	UC	3 821	UD	12 266
Dont dotations et reprises :	- D'exploitation		UE	3 783	UF	3 821		
	- Financières		UG		UH			
	- Exceptionnelles		UI		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice

10

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL			UM		UN
Prêts (1) (2)	UP			UR		US
Autres immobilisations financières	UT			UV		UW
Clients douteux ou litigieux	VA		11 572		11 572	
Autres créances clients	UX		386 472		386 472	
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée)	UO			ZI		
Personnel et comptes rattachés	UY					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
- Impôts sur les bénéfices	VM		3 793		3 793	
État et autres collectivités - Taxe sur la valeur ajoutée	VB		529		529	
publiques : - Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
- Divers	VP					
Groupe et associés (2)	VC					
Débiteurs divers	VR		12 899		12 899	
Charges constatées d'avance	VS		7 230		7 230	
TOTAL	VT		422 495	VU	422 495	VV
Renvois :						
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				VD		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF		

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG	154 371	154 371		
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH	52 892	26 079	26 813	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	146 674	146 674		
Personnel et comptes rattachés	8C	20 270	20 270		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	13 127	13 127		
- Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités - Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 291	12 291		
publiques : - Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	1 933	1 933		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes	8K	2 619	2 619		
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAL	VY	404 177	377 364	26 813	
Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	7 500
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	28 167
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)				VL	

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

I - RÉINTÉGRATIONS										30/06/2022	
Bénéfice comptable de l'exercice										WA	17 535
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles		WE						
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)		WG			XE			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX			XW			
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-13° et 212 bis)		XZ						
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôt sur les sociétés										I7	3 095
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7			K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées											
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										I8	
- Imposées au taux de 0 %										ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme										WN	
- Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	
Réintég. div. - Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW			WQ			
(à détailler)			Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
dont :											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	20 630
II - DÉDUCTIONS										Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice										WU	
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)										WV	
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)										WH	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %										WP	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
- Imputées sur déficits antérieurs										XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales											
Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A			XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation											
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY	
Majoration d'amortissement										XD	
Abattement sur les bénéfices et exonérations											
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entr. en difficulté)		K9	Zone de dévelop. prioritaire (44 Septdecies)		PB						
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5	Société d'investissements immobiliers cotée		K3						
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	Zone franche urbaine - TE (44 oct. A)		0V			XF			
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duo.)		IF	Zone franche d'activités NG (44 quater.)		XC						
Zone de revitalisation rurale (44 quinquedecies)		PC	Bassin urbain à dynamiser (44 sexdecies)		PP						
Entreprises nouvelles (44 sexies)										L2	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 dec.)		X9	Créance dégelée par le report en arrière de déficit		ZI						
Déductions Dont déduction except. (art 39 decies A)		YA	Dont déduction except. (art 39 decies B)		YB						
diverses Dont déduction except. (art 39 decies C)		YC	Dont déduction except. (art 39 decies D)		YD			XG			
(à détailler) Dont déduction except. (art 39 decies F)		YI	Dont déduction except. (art 39 decies G)		YL						
Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)					YH						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI	20 630
Bénéfice (I - II)											
Déficit (II - I)										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN	20 630
										XO	

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

I - SUIVI DES DÉFICITS

- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K 4	
- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Déficits : - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K 5	
- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K 6	
- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	

II - INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 170
--	----	--------

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis A1. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
TOTAL	8X		8Y	
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	9D		9E	
Charges à payer				
TOTAL	9K		9L	
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN		YO	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L 1			

II TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT					
Origines			Affectations		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	35 574	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	28 431
Prélèvements sur les réserves	0E		Dividendes	ZE	7 143
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I		0F	TOTAL II		ZH
		35 574			35 574

RENSEIGNEMENTS DIVERS				30/06/2022	30/06/2021
Engagements					
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détail des postes					
- Sous-traitance			YT	1 984	2 615
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8	27 050	XQ	27 185	26 829
Autres achats et charges externes :					
- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	244	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	8 926	6 358
- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	130 409	113 696
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052				ZI	168 748
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	1 486	2 507
Impôts et taxes :					
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 396	3 596
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052				YX	4 882
TVA					
Montant de la TVA collectée			YY	234 664	220 793
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	203 156	197 584
Divers					
Montant brut des salaires			0B	159 905	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			0S		
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK	%	%
Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH
Régime de groupe					
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations
			Sté mère/filiale ?	JH	N° SIRET société mère
					JJ

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
ELEVATEURS CLARCK	01/09/2005	1 672		1 672		
ORDINATEUR HP CATHERINE	09/10/2008	1 210		1 210		
FIAT DUCATO CTTE FOURGON DP-	06/03/2015	22 200		22 200		
MOTEUR FIAT DUCATO DP-780-PJ	13/03/2019	9 422		5 810		3 612

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑥	⑦	⑧	⑨				⑩
ELEVATEURS							
ORDINATEUR							
FIAT DUCATO							
MOTEUR FIAT	4 167	555	555				

Fractions résiduelles de la provision spéciale de réévaluation afférentes aux éléments cédés	+				
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
Divers (détail à donner sur une note annexe)					
TOTAL		555			
	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☒ x

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		☐
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes		N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☒

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS align="center">4					
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS align="center">5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐**DÉCLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	5
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 291 586
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	12 280
TOTAL I	OX	2 303 866

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	5 807
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL II	OM	5 807

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	1 767 251
Variation négative des stocks	OQ	93 007
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	141 563
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	135
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	288
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL III	OJ	2 002 243

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG	307 429
-----------------------------	-------------------------------------	----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	307 429
---	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		2 303 866
Effectifs au sens de la CVAE	EY		5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	01/07/2021	au 30/06/2022
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

⑦ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

N° SIREN	422722355
Dénomination de l'entreprise	AB DEVELOPPEMENT
- N°, Type et nom de voie	15 RUE DU COLOMBIER
Adresse : - Code postal	23150
- Ville	MAISONNISES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse : N° et Voie				Pays
Code postal		Commune		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	M	Nom patronymique / Prénom		GUIMBRETIERE HENRI			
Nom marital				% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	1 500
Naissance :	Date	13/12/1959	N° Département	79		Pays FR	
	Commune	NIORT					
Adresse :	N° et Voie	1 RISSAT				Pays FR	
	Code postal	23150	Commune	LEPINAS			

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☒

N° SIREN	422722355
Dénomination de l'entreprise	AB DEVELOPPEMENT
Adresse : - N°, Type et nom de voie	15 RUE DU COLOMBIER
- Code postal	23150
- Ville	MAISONNISSES

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse :	N° et voie				Pays
	Code postal		Commune		

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/06/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS AB DEVELOPPEMENT		
Complément de dénomination			
N° SIREN	422722355		
N° de Téléphone	05.55.81.19.81		
- N°, Type et nom de voie	15 RUE DU COLOMBIER		
- Complément de distribution			
Adresse			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville	23150	MAISONNISES	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	4621Z

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/TR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/07/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/06/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/06/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 30/06/2022

Charges à payer	Montant
TA SLDE 1S22 = 92661 x 0.09 %	83
CFE 1S22	455
TF 1ER BAT B915 LE COLOMBIER 1S22	450
CVAE	526

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/2022

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA FRAIS GESTION QF 2S2022			54		
CCA ACIST 23			273		
CCA CVO S/ACTIVITE DSIT 2S22			170		
CCA GROUPAMA			5 036		
CCA SAGE 1/1-22/6/23			1 697		

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/06/2022

Identification de la société	
Désignation de la société	AB DEVELOPPEMENT
Numéro SIREN du principal établissement	422722355
Code NAF	4621Z
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	20 630
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	20 630
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	20 630

l. III - Bénéfices soumis au taux normal

(a. - c. - h. - i.)

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %

(d. - j. - k.)

A.B. Développement
Société par actions simplifiée
au capital de 22 867,05 euros
Siège social : 15 RUE DU COLOMBIER, 23150 MAISONNISES
422722355 RCS GUERET

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 11 octobre 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 17 534,99 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 534,99 euros
A titre de dividendes	7 143,00 euros
Soit 4,76 euros par action	
Le solde	17 534,99 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 17 534,99 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social durant le mois d'octobre 2022.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2019 :

7 143,00 euros, soit 4,76 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 143,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2020 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2021 :

7 143,00 euros, soit 4,76 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 143,00 euros

Certifié conforme
Le Président

